

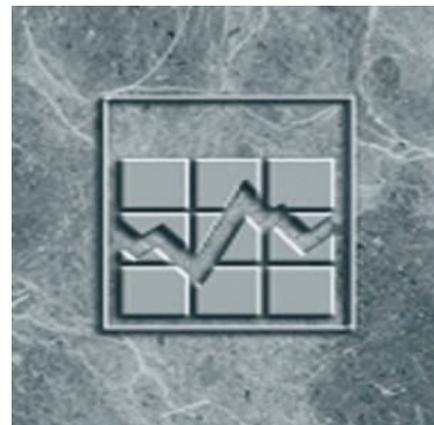
No 75F0002M au catalogue
ISSN 1707-2867
ISBN 978-0-660-69789-5

Série de documents de recherche – Revenu

Document de recherche sur la mesure du panier de consommation : examen des coûts de logement et de transport dans les régions de la mesure du panier de consommation correspondant aux régions métropolitaines de recensement

par Nancy Devin et Madeleine Steinmetz-Wood

Date de diffusion : le 15 février 2024



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Document de recherche sur la mesure du panier de consommation : examen des coûts de logement et de transport dans les régions de la mesure du panier de consommation correspondant aux régions métropolitaines de recensement

par Nancy Devin et Madeleine Steinmetz-Wood

La mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) établit des seuils de pauvreté fondés sur le coût d'un panier de biens et de services (aliments, habillement, logement, transport et autres éléments) correspondant à un niveau de vie de base modeste pour une famille de quatre personnes. Selon la MPC, une famille¹ dont le revenu disponible est inférieur au seuil approprié de la MPC correspondant à sa taille et à sa région de résidence vit dans la pauvreté².

Au cours du deuxième examen exhaustif de la MPC, les intervenants ont souligné la nécessité d'étudier la question de savoir si les coûts du transport et du logement varient dans une région métropolitaine de recensement (RMR) et s'il existe une justification de la méthode de la MPC pour mieux tenir compte de ces variations dans les coûts.

Selon la méthodologie actuelle de la MPC, les coûts des composantes transport et logement pour la MPC des RMR³ (p. ex. Toronto, Vancouver) sont les mêmes, peu importe où une personne vit dans cette région. Par exemple, les gens qui vivent dans le centre-ville d'une RMR auraient les mêmes frais de logement et de transport que ceux qui vivent dans une banlieue de la même RMR.

L'examen des coûts des composantes du panier dans les régions de la MPC peut améliorer notre compréhension des problèmes potentiels et des incohérences dans la mesure des coûts. Cela peut ensuite conduire à de nouvelles améliorations potentielles de la méthodologie de la MPC qui pourraient aider à estimer les taux de pauvreté plus précisément au fil du temps. Afin d'examiner les coûts du logement et du transport dans les RMR, le présent document de travail commence par décrire une méthodologie proposée pour délimiter les sous-régions urbaines et suburbaines (banlieues) d'une RMR de la MPC⁴. Il recalcule ensuite les coûts du logement et du transport en fonction des nouvelles limites et évalue la mesure dans laquelle les différences de coûts entre les sous-régions urbaines et suburbaines sont évidentes. L'analyse se termine en examinant la façon dont les nouvelles délimitations auraient une incidence sur l'estimation des taux de pauvreté si elles avaient été mises en œuvre. Le présent document permet également au public et aux intervenants de faire part de leurs commentaires et de leurs réactions.

Taux de pauvreté

Les taux de pauvreté inclus dans le présent document ont été créés à l'aide des données du recensement de 2016. Par conséquent, ils peuvent différer des taux de pauvreté publiés officiellement calculés à l'aide de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR), la source officielle des statistiques sur la pauvreté. Par exemple, le taux de pauvreté à Toronto en 2015 en utilisant l'ECR était de 19,2 %, alors que d'après les données du recensement de 2016 et la méthodologie de base de 2018, le taux de pauvreté était estimé à 18,9 %.

1. La méthodologie de la MPC utilise le concept de famille économique. Une famille économique désigne un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre, par adoption ou par une relation de famille d'accueil. Une personne qui ne fait pas partie d'une famille économique est une personne qui vit seule ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté, par exemple un colocataire ou un locataire de chambre.
2. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthodologie utilisée pour déterminer la MPC, veuillez consulter le « [Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation](#) ».
3. Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants, d'après les données du Programme du Recensement de la population sélectionné, dont 50 000 ou plus doivent vivre dans le noyau selon les données ajustées du Programme du Recensement de la population précédent. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter « [Région métropolitaine de recensement \(RMR\) et agglomération de recensement \(AR\)](#) » dans le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2021*.
4. Il y a 53 régions de la MPC et 15 de ces régions représentent des RMR. Les 15 RMR qui correspondent à une région de la MPC sont les suivantes : St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador); Halifax (Nouvelle-Écosse); Saint John (Nouveau-Brunswick); Moncton (Nouveau-Brunswick); Québec (Québec); Montréal (Québec); Ottawa-Gatineau (partie de l'Ontario, Ontario/Québec); Hamilton (Ontario); Toronto (Ontario); Winnipeg (Manitoba); Saskatoon (Saskatchewan); Regina (Saskatchewan); Edmonton (Alberta); Calgary (Alberta); et Vancouver (Colombie-Britannique).

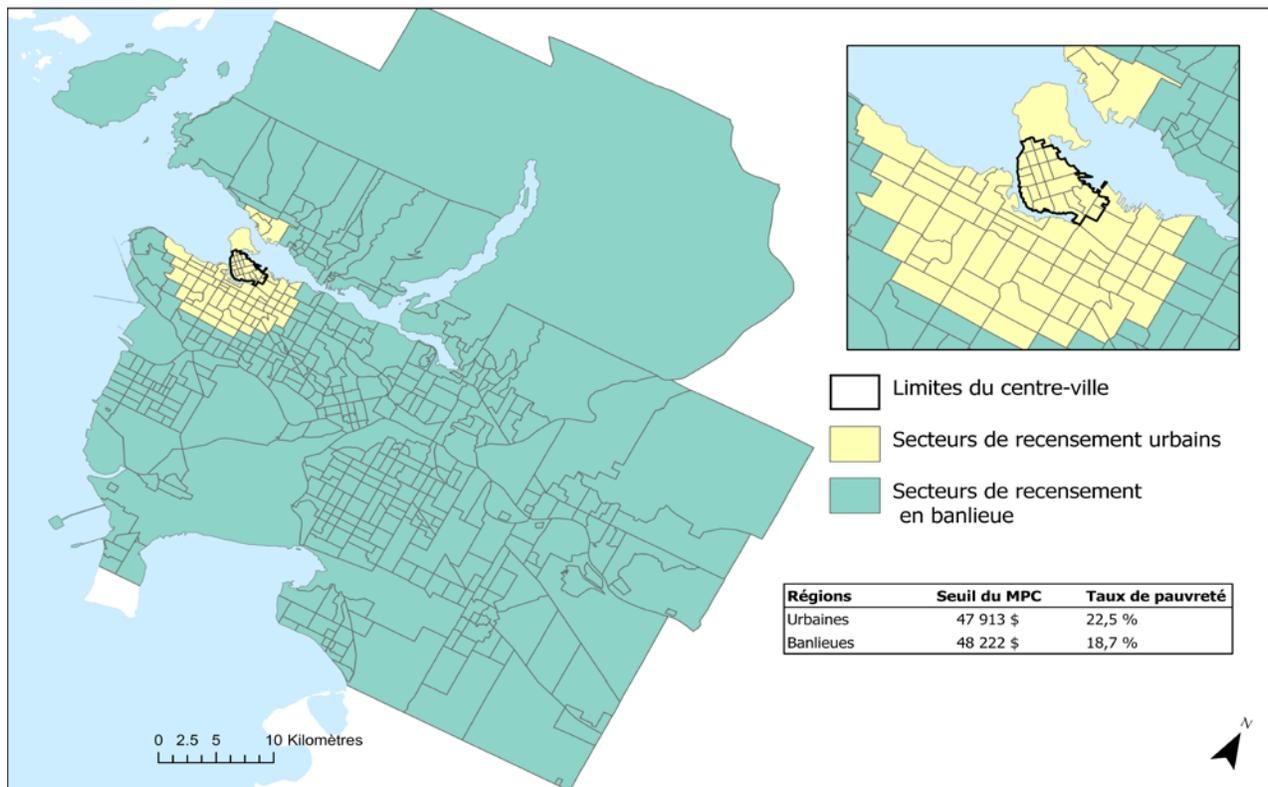
Délimiter les sous-régions urbaines et les sous-régions suburbaines

La première étape de l'examen des variations des coûts du logement et du transport dans les RMR de MPC (régions de MPC correspondant à une RMR) consiste à identifier des sous-régions **urbaines** et **suburbaines** nuancées. Pour ce faire, il est proposé de délimiter ces sous-régions parmi les RMR sélectionnées en utilisant les limites du recensement fondées sur les données du Recensement de 2016, puisque le Recensement de 2016 a été utilisé pour construire la méthodologie de la MPC de base actuelle pour 2018.

Lorsqu'il s'agit d'établir une règle de délimitation appropriée, il est nécessaire de trouver un équilibre entre la nécessité pour chaque nouvelle sous-région d'avoir suffisamment de population pour estimer correctement les coûts et la nécessité de veiller à ce que les sous-régions urbaines englobent les quartiers situés à une distance de navettage « facile » jusqu'au centre-ville. Pour ce faire, il est proposé que la sous-région « urbaine » se compose du centre-ville⁵ et de la périphérie urbaine d'une RMR⁶, qui correspond à chaque Secteur de recensement (SR)⁷ accessible par une courte distance en voiture du centre-ville (c.-à-d. moins de 10 minutes de route). Les cartes 1, 2 et 3 fournissent une représentation visuelle des centres-villes ainsi que des sous-régions urbaines et suburbaines des RMR de Vancouver, Montréal et Toronto.

Carte 1

Secteurs de recensement urbains et en banlieues dans la région métropolitaine de recensement de Vancouver



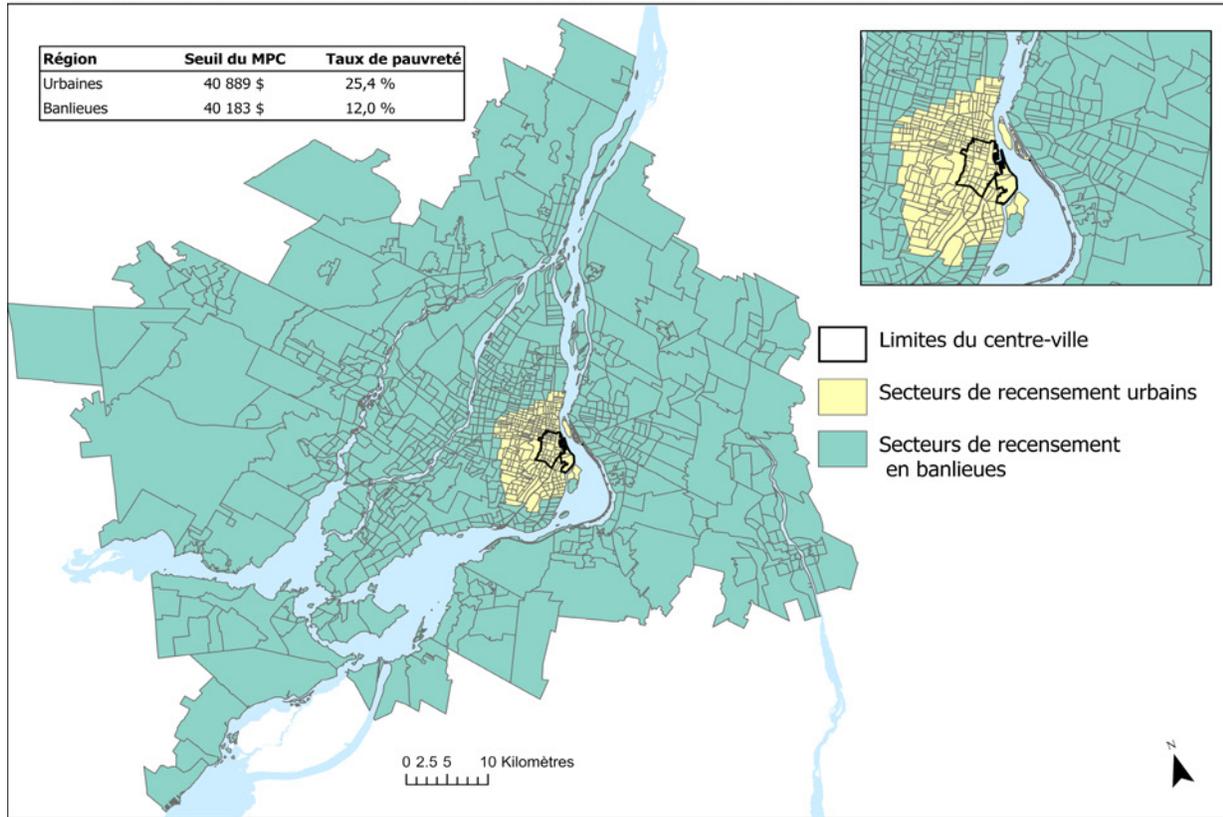
Note : Les seuils de la mesure du panier de consommation (MPC) sont en dollars constants de 2018.

Source : Recensement de la population, 2016.

5. Le centre-ville est une partie de la ville qui compte généralement une forte densité de population et qui a tendance à contenir une forte concentration de bâtiments commerciaux, culturels et historiques par rapport aux autres parties de la ville. Pour de plus amples renseignements sur la délimitation du centre-ville utilisé dans le présent document, veuillez consulter « [Définir les quartiers des centres-villes du Canada : limites de 2016](#) ».
6. La délimitation de la périphérie urbaine fournie par le Centre de démographie à Statistique Canada a été utilisée. La périphérie urbaine devrait englober les quartiers de maisons unifamiliales ou de maisons en bande avec une cour, les petits immeubles de condos et les appartements, parfois entrecoupés de zones commerciales ou industrielles. Pour de plus amples renseignements sur la délimitation de la périphérie urbaine utilisée dans le présent document, veuillez consulter l'article du Quotidien « [La croissance et l'étalement des grands centres urbains du Canada se poursuivent](#) ».
7. Les SR sont de petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement une population de moins de 7 500 habitants d'après les données du Programme du recensement précédent sur la population. Ils sont situés dans les RMR et les AR dont le noyau comptait 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.

Carte 2

Secteurs de recensement urbains et en banlieues dans la région métropolitaine de recensement de Montréal

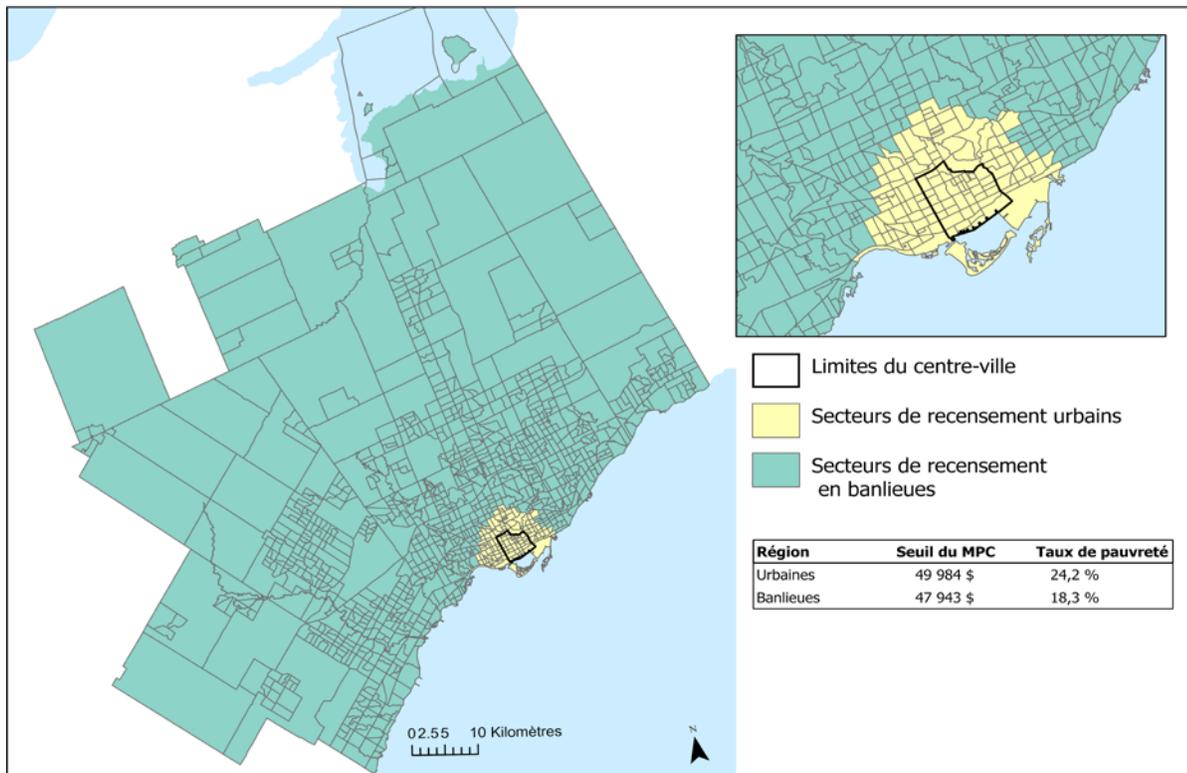


Note : Les seuils de la mesure du panier de consommation (MPC) sont en dollars constants de 2018.

Source : Recensement de la population, 2016.

Carte 3

Secteurs de recensement urbains et en banlieues dans la région métropolitaine de recensement de Toronto



Note : Les seuils de la mesure du panier de consommation (MPC) sont en dollars constants de 2018.
Source : Recensement de la population, 2016.

Le processus de division des RMR en sous-régions urbaines et suburbaines s’est déroulé pour toutes les régions de MPC qui représentent une RMR, tandis que les autres régions de la MPC n’ont pas changé. Par conséquent, les RMR subdivisées étaient St. John’s, Halifax, Saint John, Moncton, Québec, Montréal, Ottawa–Gatineau, Hamilton, Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Regina, Edmonton, Calgary et Vancouver.

Recalculer les nouveaux frais de logement et de transport

Étant donné que cette analyse porte sur les coûts du logement et du transport dans certaines RMR, seuls les coûts de ces deux composantes ont été recalculés pour les RMR mentionnées précédemment. Les coûts des autres composantes de la MPC (c.-à-d. la nourriture, les vêtements et les autres nécessités) et le calcul du revenu disponible sont demeurés inchangés⁸. On a recalculé les ajustements selon le type de mode d’occupation (ATMO) à l’aide de la délimitation des sous-régions urbaines et suburbaines pour les RMR sélectionnées incluses dans l’analyse.

8. Le calcul des coûts des autres composantes de la MPC et des revenus disponibles suit la méthodologie de l’année de base 2018.

Composante du logement

Les seuils de la MPC sont définis pour une famille de référence composée de deux adultes et deux enfants (une fille âgée de 9 ans et un garçon âgé de 13 ans). La norme utilisée pour calculer le coût du volet logement est la Norme nationale d'occupation (NNO) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Par conséquent, en fonction du sexe et de l'âge des enfants de la famille de référence de la MPC, le coût d'une location de trois chambres est établi⁹. Le nouveau calcul des coûts du logement pour les sous-régions urbaines et suburbaines a utilisé une combinaison d'un modèle de régression quantique ou d'une médiane empirique pour estimer le coût du logement, selon le nombre d'observations disponibles pour chaque sous-région. Pour dériver de nouveaux ATMO, les coûts du logement ont été estimés indépendamment pour chaque type d'occupation dans une région de MPC (p. ex. locataires non subventionnés et subventionnés, propriétaires avec ou sans hypothèque).

Le tableau 1 présente les coûts annuels du logement pour chaque nouvelle sous-région avec leurs intervalles de confiance, ainsi que les différences de coûts entre les sous-régions. Les résultats du tableau 1 indiquent qu'il y a une différence statistiquement significative dans les coûts du logement entre les sous-régions urbaines et suburbaines pour la plupart des RMR de la MPC. Les sous-régions urbaines avaient des coûts d'hébergement statistiquement plus élevés à St. John's, à Montréal et à Toronto. Les sous-régions urbaines avaient des coûts du logement statistiquement plus bas à Moncton, à Ottawa–Gatineau, à Hamilton–Burlington, à Winnipeg, à Saskatoon, à Regina, à Edmonton et à Calgary.

Tableau 1
Frais de logement non subventionné pour les sous-régions urbaines et suburbaines, 2018

RMR	Logement en	Frais du			Différence (région urbaine- suburbaine)	LIIC de la différence	LSIC de la différence
	pourcentage du seuil de la MPC pour l'année de base 2018	logement de la MPC pour l'année de base 2018	Région urbaine	Région suburbaine			
	pourcentage		dollars de 2018				
St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador	31,3	14 041	14 116	13 579	537*	425	649
Halifax, Nouvelle-Écosse	33,9	15 312	15 084	15 859	-775	-1 674	123
Saint-Jean, Nouveau-Brunswick	26,7	11 151	11 251	11 201	50	- 54	154
Moncton, Nouveau-Brunswick	29,4	12 368	12 393	12 719	-326*	- 491	- 162
Québec, Québec	27,4	10 864	10 778	10 901	-123	- 473	227
Montréal, Québec	28,2	11 333	12 503	11 148	1 356*	1 130	1 582
Ottawa–Gatineau, partie ontarienne	37,7	17 822	17 398	18 459	-1 062*	-1 553	- 570
Hamilton–Burlington, Ontario	34,4	14 950	14 637	16 086	-1 449*	-2 013	- 885
Toronto, Ontario	40,0	19 259	21 357	19 009	2 348*	562	4 134
Winnipeg, Manitoba	34,4	15 147	14 147	15 598	-1 451*	-2 182	- 719
Saskatoon, Saskatchewan	36,1	16 473	15 849	17 084	-1 236*	-2 045	- 426
Regina, Saskatchewan	35,2	15 774	15 799	17 359	-1 560*	-1 982	-1 138
Edmonton, Alberta	39,8	19 055	18 081	19 629	-1 547*	-2 230	- 865
Calgary, Alberta	40,1	19 367	18 955	19 953	-998*	-1 667	- 330
Vancouver, Colombie-Britannique	39,3	19 125	18 924	18 496	428	- 145	1 001

* valeur significativement différente ($p < 0,05$)

Note : RMR = région métropolitaine de recensement; MPC = mesure fondée sur un panier de consommation; LIIC = limite inférieure de l'intervalle de confiance; LSIC = limite supérieure de l'intervalle de confiance.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2001, totalisation personnalisée.

Le tableau A.1 de l'annexe montre la différence entre les coûts de logement publiés et les coûts de logements recalculés après la mise en œuvre des délimitations urbaines et suburbaines¹⁰. La différence de coûts variait de zéro à une augmentation de 168 \$, avec une augmentation moyenne de 40 \$.

9. Selon la méthodologie de la MPC pour l'année de base 2018, les coûts du logement sont estimés en utilisant les personnes du deuxième décile de revenu qui vivent dans des logements locatifs de trois chambres qui n'ont pas besoin de réparations majeures.

10. Compte tenu de l'augmentation du nombre de régions pour lesquelles les coûts de la MPC devaient être calculés, de nouvelles variables indépendantes basées sur ces régions supplémentaires ont été ajoutées au modèle de régression. Par conséquent, un nouveau modèle de régression a été généré. Cela a eu une incidence sur les coûts du logement pour toutes les régions de la MPC, y compris celles qui n'ont pas été subdivisées.

Les résultats rapportés dans le présent document sont propres aux locations de trois chambres dans le deuxième décile de revenu sans nécessiter de réparations majeures. La diversité des propriétés peut poser des problèmes lorsqu'on compare les coûts de logement entre les régions urbaines et suburbaines. Les types de logement, le nombre de chambres, de propriétés et d'équipements plus grands comme une piscine ou des places de stationnement incluses dans les locations dans les quartiers de banlieue pourraient également accroître la valeur ou la demande de certaines propriétés en banlieue, contribuant à des coûts d'hébergement plus élevés dans certaines RMR. Par exemple, la prise en compte du type d'habitation dans le modèle de logement a entraîné une augmentation statistiquement significative des coûts du logement dans les zones urbaines pour les RMR de Halifax, Saint John, Québec et Vancouver, en plus des RMR qui ont été déclarées comme ayant des coûts du logement statistiquement élevés dans les zones urbaines dans la présente analyse.

Composante de transport

Dans la méthode de la MPC de base de 2018, la composante transport dans les régions urbaines de la MPC avec un réseau de transport en commun complet est chiffrée en utilisant une moyenne pondérée des coûts de transport en commun et des coûts de transport privé. Les coûts de transport sont calculés à partir des prix directs, tandis que les pondérations sont dérivées du Recensement de 2016. Plus précisément, pour chaque région de la MPC, les poids représentent la proportion de familles où au moins une personne de la famille se déplace en voiture. Le nouveau calcul des coûts de transport supposerait de maintenir constant les coûts dérivés de la tarification directe, tandis que de nouveaux poids seraient calculés pour chacune des nouvelles sous-régions urbaines et suburbaines.

Suivant cette approche, le tableau 2 montre les nouveaux coûts des composantes de transport pour chacune des RMR subdivisées. Les différences dans les coûts annuels entre les régions urbaines et suburbaines varieraient entre une légère différence de 22 \$ à Regina et une différence plus importante de 737 \$ à Vancouver. Les coûts de transport étaient plus élevés dans les sous-régions suburbaines pour toutes les RMR. À l'exception de Regina, les résultats étaient statistiquement significatifs pour toutes les RMR.

Tableau 2
Frais de transport pour les sous-régions urbaines et suburbaines pour les régions métropolitaines de recensement sélectionnées, 2018

RMR	Transport en	Frais de			Différence	LIIC de la	LSIC de la
	pourcentage du seuil pour l'année de base 2018	transport de la MPC pour l'année de base 2018	Région urbaine	Région suburbaine	(région urbaine-suburbaine)		
	pourcentage		dollars de 2018				
St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador	9,5	4 248	3 993	4 708	-716*	-794	-638
Halifax, Nouvelle-Écosse	8,5	3 852	3 589	4 159	-569*	-606	-533
Saint-Jean, Nouveau-Brunswick	9,6	4 004	3 825	4 290	-465*	-518	-412
Moncton, Nouveau-Brunswick	9,2	3 887	3 732	4 265	-533*	-589	-477
Québec, Québec	9,8	3 875	3 721	4 060	-340*	-360	-320
Montréal, Québec	9,4	3 787	3 346	3 995	-650*	-659	-640
Ottawa-Gatineau, partie ontarienne	9,6	4 538	4 434	4 638	-204*	-214	-194
Hamilton-Burlington, Ontario	11,2	4 854	4 667	5 100	-432*	-467	-398
Toronto, Ontario	11,6	5 602	5 345	5 652	-307*	-312	-303
Winnipeg, Manitoba	9,9	4 359	4 268	4 549	-281*	-304	-257
Saskatoon, Saskatchewan	9,4	4 272	4 219	4 501	-282*	-337	-226
Regina, Saskatchewan	9,7	4 333	4 330	4 352	-22	-112	68
Edmonton, Alberta	8,8	4 236	4 110	4 323	-213*	-227	-198
Calgary, Alberta	8,7	4 228	4 106	4 293	-187*	-199	-175
Vancouver, Colombie-Britannique	9,2	4 476	3 913	4 650	-737*	-759	-714

* valeur significativement différente ($p < 0,05$)

Note : RMR = région métropolitaine de recensement; MPC = mesure fondée sur un panier de consommation; LIIC = limite inférieure de l'intervalle de confiance; LSIC = limite supérieure de l'intervalle de confiance.

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée.

Incidence possible sur les estimations du taux de pauvreté (non officielles)

Cette section porte sur l'examen de la sensibilité des estimations du taux de pauvreté à l'introduction de sous-régions urbaines et suburbaines dans certaines RMR. Le tableau 3 compare les taux officiels de pauvreté au niveau de la RMR avec les estimations produites à l'aide des sous-régions urbaines et suburbaines pour l'année de revenu 2015 (données du Recensement de 2016). Pour chaque RMR, les estimations du taux de pauvreté des sous-régions urbaines sont plus élevées que les taux des sous-régions suburbaines, ce qui suggère une incidence plus élevée de la pauvreté dans la périphérie urbaine des RMR. En outre, il y a eu une différence statistiquement significative entre l'estimation du taux de pauvreté selon la méthodologie de base de 2018 et l'estimation de la méthodologie de la sous-région de la RMR pour 11 des 15 RMR. Les différences statistiquement significatives variaient de -0,18 point de pourcentage dans la RMR de Saskatoon à +0,22 point de pourcentage à Montréal. Comme le montre le tableau A.3 de l'annexe, il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les estimations provinciales et les estimations canadiennes produites avec les deux méthodes. Pour voir le nombre de personnes vivant dans la pauvreté selon les deux méthodes, veuillez consulter le tableau A.4 à l'annexe.

Tableau 3
Taux de pauvreté non officiels par sous-région métropolitaine de recensement, 2015

RMR	Taux de pauvreté				Différences (au niveau des RMR)		
	Région urbaine	Région suburbaine	Méthodologie pour l'année de base 2018	Méthode de la sous-région de la RMR	Différence	LIIC de la différence	LSIC de la différence
	pourcentage				points de pourcentage		
St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador	18,7	8,2	13,0	13,0	-0,03	-0,06	0,01
Halifax, Nouvelle-Écosse	26,6	12,9	17,5	17,6	0,07*	0,03	0,11
Saint-Jean, Nouveau-Brunswick	27,3	9,1	16,0	16,1	0,11*	0,05	0,16
Moncton, Nouveau-Brunswick	18,2	9,8	14,8	14,8	0,00	-0,06	0,05
Québec, Québec	16,4	6,0	9,0	9,1	0,04*	0,02	0,06
Montréal, Québec	25,4	12,0	14,3	14,5	0,22*	0,21	0,23
Ottawa-Gatineau, partie ontarienne	22,6	10,1	13,7	13,9	0,15*	0,13	0,17
Hamilton-Burlington, Ontario	19,1	8,8	12,6	12,7	0,11*	0,07	0,14
Toronto, Ontario	24,2	18,3	18,9	19,0	0,03*	0,02	0,03
Winnipeg, Manitoba	19,4	10,7	15,1	14,9	-0,15*	-0,18	-0,12
Saskatoon, Saskatchewan	16,5	7,9	14,0	13,8	-0,18*	-0,22	-0,13
Regina, Saskatchewan	14,1	5,4	12,6	12,6	0,02	-0,01	0,05
Edmonton, Alberta	18,1	9,6	11,6	11,6	0,02	0,00	0,04
Calgary, Alberta	16,8	10,2	11,5	11,6	0,10*	0,09	0,12
Vancouver, Colombie-Britannique	22,5	18,7	19,5	19,4	-0,17*	-0,18	-0,15

* valeur significativement différente ($p < 0,05$)

Note : RMR = région métropolitaine de recensement; MDM = mesure fondée sur un panier de consommation; LIIC = limite inférieure de l'intervalle de confiance; LSIC = limite supérieure de l'intervalle de confiance. En raison des différents environnements de traitement des données, les estimations du recensement présentées dans le présent document pourraient différer légèrement de leurs estimations publiées.

Source : Recensement de la population, 2016. Statistique Canada. Totalisation personnalisée.

Conclusions

Le présent document décrit une méthode pour délimiter les sous-régions urbaines et suburbaines des RMR de MPC afin d'explorer les variations du coût des composantes logement et transport du panier de la MPC. L'analyse exploratoire a démontré qu'il existe des différences dans les coûts du transport et du logement entre les sous-régions urbaines et suburbaines d'une RMR. Il a également démontré que la méthode de délimitation des sous-régions de la RMR produirait des estimations du taux de pauvreté qui sont statistiquement différentes des estimations de base de 2018 dans 11 des 15 RMR de la MPC, avec des différences allant de -0,18 point de pourcentage à +0,22 point de pourcentage. Dans l'ensemble, ces résultats suggèrent que la délimitation supplémentaire des régions de la RMR ne répond pas à une erreur systématique de calcul des seuils de la MPC et des taux de pauvreté. En outre, des considérations importantes concernant la complexité méthodologique accrue, ainsi que la granularité limitée des données d'enquête sur les ménages utilisées pour calculer les indicateurs annuels de la MPC, font toutes ressortir le mérite douteux d'une délimitation plus poussée des RMR.

L'objectif fondamental de cette série de documents de recherche est de mobiliser le public et les intervenants. Nous encourageons les utilisateurs à poser des questions, à formuler des commentaires et à faire des suggestions pour les travaux futurs. Nous invitons les personnes qui souhaitent communiquer avec nous à envoyer un courriel à l'adresse suivante : statcan.market.basket.measure-mesure.du.panier.de.consommation.statcan@statcan.gc.ca.

Annexe A

Tableau A.1

Comparaison des coûts du logement publiés par rapport aux coûts du logement recalculés après la délimitation urbaine et suburbaine pour certaines régions métropolitaines de recensement, Recensement de 2016

	Méthodologie de sous-région	Méthodologie pour l'année de base 2018 dollars de 2018	Différence
Terre-Neuve-et-Labrador, région rurale	10 345	10 282	62
Terre-Neuve-et-Labrador, population inférieure à 30 000	10 669	10 669	0
Terre-Neuve-et-Labrador, population de 30 000 à 99 999	12 543	12 480	62
St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, RMR	...	14 041	...
St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, région urbaine	14 116
St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, région suburbaine	13 579
Île-du-Prince-Édouard, région rurale	10 473	10 436	38
Île-du-Prince-Édouard, population inférieure à 30 000	11 274	11 199	75
Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard	12 774	12 687	88
Nouvelle-Écosse, région rurale	9 919	9 842	77
Nouvelle-Écosse, population inférieure à 30 000	10 832	10 747	85
Nouvelle-Écosse, population de 30 000 à 99 999	11 645	11 516	129
Halifax, Nouvelle-Écosse, RMR	...	15 312	...
Halifax, Nouvelle-Écosse, région urbaine	15 084
Halifax, Nouvelle-Écosse, région suburbaine	15 859
Cap-Breton, Nouvelle-Écosse	11 933	11 764	168
Nouveau-Brunswick, région rurale	9 019	9 019	0
Nouveau-Brunswick, population inférieure à 30 000	10 612	10 537	75
Nouveau-Brunswick, population de 30 000 à 99 999	10 386	10 311	75
Fredericton, Nouveau-Brunswick	12 907	12 845	63
Saint John, Nouveau-Brunswick, RMR	...	11 151	...
Saint John, Nouveau-Brunswick, région urbaine	11 251
Saint John, Nouveau-Brunswick, région suburbaine	11 201
Moncton, Nouveau-Brunswick, RMR	...	12 368	...
Moncton, Nouveau-Brunswick, région urbaine	12 393
Moncton, Nouveau-Brunswick, région suburbaine	12 719
Québec, région rurale	8 843	8 843	0
Québec, population inférieure à 30 000	8 436	8 436	0
Québec, population de 30 000 à 99 999	8 991	8 991	0
Québec, population de 100 000 à 499 999	9 385	9 385	0
Québec, Québec, RMR	...	10 864	...
Québec, Québec, région urbaine	10 778
Québec, Québec, région suburbaine	10 901
Montréal, Québec, RMR	...	11 333	...
Montréal, Québec, région urbaine	12 503
Montréal, Québec, région suburbaine	11 148
Ontario, région rurale	12 139	12 139	0
Ontario, population inférieure à 30 000	12 814	12 814	0
Ontario, population de 30 000 à 99 999	13 176	13 176	0
Ontario, population de 100 000 à 499 999	14 263	14 263	0
Ontario, population de 500 000 et plus	16 099	16 099	0
Ottawa-Gatineau, partie de l'Ontario, RMR	...	17 822	...
Ottawa-Gatineau, partie de l'Ontario, région urbaine	17 398
Ottawa-Gatineau, partie de l'Ontario, région suburbaine	18 459
Hamilton-Burlington (Ontario), RMR	...	14 950	...
Hamilton-Burlington (Ontario), région urbaine	14 637
Hamilton-Burlington (Ontario), région suburbaine	16 086
Toronto, Ontario, RMR	...	19 259	...
Toronto, Ontario, région urbaine	21 357
Toronto, Ontario, région suburbaine	19 009
Manitoba, région rurale	10 321	10 271	50
Manitoba, population inférieure à 30 000	12 159	12 096	62
Manitoba, population de 30 000 à 99 999	12 196	12 159	37
Brandon, Manitoba	12 434	12 396	37
Winnipeg Manitoba, RMR	...	15 147	...
Winnipeg, Manitoba, région urbaine	14 147
Winnipeg, Manitoba, région suburbaine	15 598

Tableau A.1

Comparaison des coûts du logement publiés par rapport aux coûts du logement recalculés après la délimitation urbaine et suburbaine pour certaines régions métropolitaines de recensement, Recensement de 2016

	Méthodologie de sous-région	Méthodologie pour l'année de base 2018 dollars de 2018	Différence
Saskatchewan, région rurale	10 969	10 906	62
Saskatchewan, population inférieure à 30 000	12 741	12 629	112
Saskatchewan, population de 30 000 à 99 999	13 590	13 502	87
Saskatoon, Saskatchewan, RMR	...	16 473	...
Saskatoon, Saskatchewan, région urbaine	15 849
Saskatoon, Saskatchewan, région suburbaine	17 084
Regina, Saskatchewan, RMR	...	15 774	...
Regina, Saskatchewan, région urbaine	15 799
Regina, Saskatchewan, région suburbaine	17 359
Alberta, région rurale	14 587	14 587	0
Alberta, population inférieure à 30 000	15 698	15 698	0
Alberta, population de 30 000 à 99 999	15 223	15 111	112
Alberta, population de 100 000 à 499 999	15 498	15 498	0
Edmonton, Alberta, RMR	...	19 055	...
Edmonton, Alberta, région urbaine	18 081
Edmonton, Alberta, région suburbaine	19 629
Calgary, Alberta, RMR	...	19 367	...
Calgary, Alberta, région urbaine	18 955
Calgary, Alberta, région suburbaine	19 953
Colombie-Britannique, région rurale	11 836	11 837	0
Colombie-Britannique, population inférieure à 30 000	12 982	12 982	0
Colombie-Britannique, population de 30 000 à 99 999	13 913	13 914	0
Colombie-Britannique, population de 100 000 à 499 999	16 922	16 922	0
Vancouver, Colombie-Britannique, RMR	...	19 125	...
Vancouver, Colombie-Britannique, région urbaine	18 924
Vancouver, Colombie-Britannique, région suburbaine	18 496

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : RMR = région métropolitaine de recensement.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2001, totalisation personnalisée.

Tableau A.2

Comparaison des seuils de la mesure fondée sur un panier de consommation par rapport aux seuils recalculés après la délimitation urbaine et suburbaine pour certaines régions métropolitaines de recensement, Recensement de 2016

	Méthodologie de sous-région	Méthodologie pour l'année de base 2018 dollars de 2018	Différence
Terre-Neuve-et-Labrador, région rurale	42 601	42 539	62
Terre-Neuve-et-Labrador, population inférieure à 30 000	42 926	42 926	0
Terre-Neuve-et-Labrador, population de 30 000 à 99 999	44 229	44 167	62
St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, RMR	...	44 808	...
St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, région urbaine	44 627
St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, région suburbaine	44 806
Île-du-Prince-Édouard, région rurale	41 558	41 520	37
Île-du-Prince-Édouard, population inférieure à 30 000	42 358	42 283	75
Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard	43 293	43 205	88
Nouvelle-Écosse, région rurale	41 666	41 588	77
Nouvelle-Écosse, population inférieure à 30 000	42 579	42 494	85
Nouvelle-Écosse, population de 30 000 à 99 999	42 929	42 800	129
Halifax, Nouvelle-Écosse, RMR	...	45 197	...
Halifax, Nouvelle-Écosse, région urbaine	44 706
Halifax, Nouvelle-Écosse, région suburbaine	46 050
Cap-Breton, Nouvelle-Écosse	41 701	41 533	168
Nouveau-Brunswick, région rurale	40 766	40 766	0
Nouveau-Brunswick, population inférieure à 30 000	42 359	42 284	75
Nouveau-Brunswick, population de 30 000 à 99 999	42 133	42 058	75
Fredericton, Nouveau-Brunswick	43 969	43 906	63
Saint John, Nouveau-Brunswick, RMR	...	41 700	...
Saint John, Nouveau-Brunswick, région urbaine	41 621
Saint John, Nouveau-Brunswick, région suburbaine	42 036
Moncton, Nouveau-Brunswick, RMR	...	42 026	...

Tableau A.2

Comparaison des seuils de la mesure fondée sur un panier de consommation par rapport aux seuils recalculés après la délimitation urbaine et suburbaine pour certaines régions métropolitaines de recensement, Recensement de 2016

	Méthodologie de sous-région	Méthodologie pour l'année de base 2018 dollars de 2018	Différence
Moncton, Nouveau-Brunswick, région urbaine	41 896
Moncton, Nouveau-Brunswick, région suburbaine	42 755
Québec, région rurale	37 803	37 804	0
Québec, population inférieure à 30 000	37 397	37 397	0
Québec, population de 30 000 à 99 999	37 441	37 442	0
Québec, population de 100 000 à 499 999	37 940	37 940	0
Québec, Québec, RMR	...	39 601	...
Québec, Québec, région urbaine	39 359
Québec, Québec, région suburbaine	39 822
Montréal, Québec, RMR	...	40 160	...
Montréal, Québec, région urbaine	40 889
Montréal, Québec, région suburbaine	40 183
Ontario, région rurale	40 576	40 576	0
Ontario, population inférieure à 30 000	41 250	41 250	0
Ontario, population de 30 000 à 99 999	40 769	40 769	0
Ontario, population de 100 000 à 499 999	42 933	42 933	0
Ontario, population de 500 000 et plus	44 851	44 851	0
Ottawa-Gatineau, partie de l'Ontario, RMR	...	47 233	...
Ottawa-Gatineau, partie de l'Ontario, région urbaine	46 705
Ottawa-Gatineau, partie de l'Ontario, région suburbaine	47 970
Hamilton-Burlington (Ontario), RMR	...	43 517	...
Hamilton-Burlington (Ontario), région urbaine	43 018
Hamilton-Burlington (Ontario), région suburbaine	44,899
Toronto, Ontario, RMR	...	48 142	...
Toronto, Ontario, région urbaine	49 984
Toronto, Ontario, région suburbaine	47 943
Manitoba, région rurale	39 004	38 954	50
Manitoba, population inférieure à 30 000	40 842	40 780	62
Manitoba, population de 30 000 à 99 999	40 880	40 842	37
Brandon, Manitoba	40 442	40 404	37
Winnipeg Manitoba, RMR	...	44 030	...
Winnipeg, Manitoba, région urbaine	42 940
Winnipeg, Manitoba, région suburbaine	44 671
Saskatchewan, région rurale	40 343	40 280	62
Saskatchewan, population inférieure à 30 000	42 115	42 003	112
Saskatchewan, population de 30 000 à 99 999	42 296	42 208	87
Saskatoon, Saskatchewan, RMR	...	45 652	...
Saskatoon, Saskatchewan, région urbaine	44 976
Saskatoon, Saskatchewan, région suburbaine	46 493
Regina, Saskatchewan, RMR	...	44 833	...
Regina, Saskatchewan, région urbaine	44 855
Regina, Saskatchewan, région suburbaine	46 437
Alberta, région rurale	45 047	45 047	0
Alberta, population inférieure à 30 000	46 158	46 158	0
Alberta, population de 30 000 à 99 999	44 987	44 874	112
Alberta, population de 100 000 à 499 999	45 468	45 468	0
Edmonton, Alberta, RMR	...	47 869	...
Edmonton, Alberta, région urbaine	46 770
Edmonton, Alberta, région suburbaine	48 530
Calgary, Alberta, RMR	...	48 349	...
Calgary, Alberta, région urbaine	47 815
Calgary, Alberta, région suburbaine	49 000
Colombie-Britannique, région rurale	41 463	41 463	0
Colombie-Britannique, population inférieure à 30 000	42 608	42 608	0
Colombie-Britannique, population de 30 000 à 99 999	42 829	42 829	0
Colombie-Britannique, population de 100 000 à 499 999	47 111	47 111	0
Vancouver, Colombie-Britannique, RMR	...	48 677	...
Vancouver, Colombie-Britannique, région urbaine	47 913
Vancouver, Colombie-Britannique, région suburbaine	48 222

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : RMR = région métropolitaine de recensement.

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée.

Tableau A.3

Comparaison des taux de pauvreté aux niveaux national et provincial à l'aide de la méthode de la sous-région de la région métropolitaine de recensement et des taux de pauvreté avec la méthode pour l'année de base de 2018, Recensement de 2016

Région	Taux de pauvreté					
	Méthode de la sous-région de la RMR			Méthodologie pour l'année de base 2018		
	Estimation	LIIC	LSIC	Estimation	LIIC	LSIC
	pourcentage					
Canada	14,5	14,5	14,5	14,5	14,5	14,5
Terre-Neuve-et-Labrador	13,2	13,0	13,3	13,1	13,0	13,3
Île-du-Prince-Édouard	16,7	16,4	17,0	16,5	16,2	16,8
Nouvelle-Écosse	17,6	17,5	17,8	17,6	17,5	17,7
Nouveau-Brunswick	15,6	15,5	15,7	15,6	15,5	15,7
logements	12,5	12,4	12,5	12,3	12,3	12,4
Ontario	15,6	15,5	15,6	15,5	15,5	15,6
Manitoba	14,2	14,1	14,3	14,3	14,2	14,4
Saskatchewan	12,8	12,7	12,9	12,9	12,8	13,0
Alberta	11,4	11,4	11,5	11,4	11,3	11,5
Colombie-Britannique	17,5	17,4	17,5	17,6	17,5	17,6

Note : RMR = région métropolitaine de recensement; LIIC = limite inférieure de l'intervalle de confiance; LSIC = limite supérieure de l'intervalle de confiance.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2001, totalisation personnalisée.

Tableau A.4

Comparaison du nombre de personnes vivant dans la pauvreté entre la méthode de la sous-région de la région métropolitaine de recensement et la méthode pour l'année de base 2018, Recensement de 2016

RMR	Région	Région	Méthodologie	Méthode de la	Différence
	urbaine	suburbaine	pour l'année de base 2018	sous-région de la RMR	
	nombre de personnes en situation de pauvreté				
St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador	17 419	8 994	26 465	26 413	- 52
Halifax, Nouvelle-Écosse	35 998	33 829	69 557	69 827	270
Saint-Jean, Nouveau-Brunswick	12 943	6 914	19 724	19 857	133
Moncton, Nouveau-Brunswick	15 287	5 647	20 936	20 934	- 2
Québec, Québec	38 111	32 397	70 197	70 508	311
Montréal, Québec	195 316	387 776	574 368	583 092	8 724
Ottawa-Gatineau, partie de l'Ontario	66 559	68 700	133 831	135 259	1 428
Hamilton-Burlington, Ontario	53 279	40 199	92 699	93 478	779
Toronto, Ontario	158 154	954 110	1 110 627	1 112 264	1 637
Winnipeg, Manitoba	71 300	42 314	114 755	113 614	-1 141
Saskatoon, Saskatchewan	32 940	6 961	40 406	39 901	- 505
Regina, Saskatchewan	27 100	2 194	29 243	29 294	51
Edmonton, Alberta	54 962	95 002	149 723	149 964	241
Calgary, Alberta	48 291	110 339	157 218	158 630	1 412
Vancouver, Colombie-Britannique	94 241	374 255	472 515	468 496	-4 019

Note : RMR = région métropolitaine de recensement.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2001, totalisation personnalisée.

Appendix B

Tableau B
Liste de sujets de recherche figurant à l'ordre du jour prospectif

Sujet de recherche	Breve description
Frais de garde d'enfants	À l'heure actuelle, les frais de garde d'enfants sont représentés dans la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) en tant que déduction directe du revenu disponible. De cette façon, les besoins d'une famille sont comparés à une mesure du revenu qui reflète les ressources dont elle dispose. Des experts ont demandé à Statistique Canada si c'était la meilleure façon de procéder. Les frais de garde d'enfants pourraient-ils plutôt être traités comme un élément distinct du panier de consommation?
Éloignement : Délimitation des régions éloignées aux fins de la mesure fondée sur un panier de consommation	Statistique Canada examinera s'il faut rajuster la MPC pour tenir compte des coûts plus élevés auxquels font face les familles vivant dans des régions ou collectivités éloignées afin d'obtenir (par exemple) de meilleures estimations pour les parties septentrionales des provinces.
Seuils de la mesure fondée sur un panier de consommation pour les régions éloignées	
Différents types de familles	À l'heure actuelle, Statistique Canada estime les seuils de la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) pour une famille de quatre personnes, puis utilise l'échelle de pondération de la racine carrée pour obtenir les seuils à des familles de différentes tailles. Cette méthode permet-elle d'établir les meilleurs seuils possibles pour les petites familles et les personnes seules? Une étude supplémentaire pourrait être menée pour déterminer s'il serait approprié de déterminer des valeurs de panier séparées pour des familles de même taille mais de composition différente (p. ex. une famille monoparentale avec trois enfants comparativement à un couple avec deux enfants) ou pour d'autres caractéristiques (p. ex. l'âge des membres de la famille).
Analyse de pondération	
Technologie des communications	Statistique Canada se penchera sur la meilleure façon d'ajouter une composante de communication distincte à la mesure fondée sur un panier de consommation. À l'heure actuelle, le besoin en matière de biens et de services de communication fait partie de la composante des « autres nécessités ».
Composante des autres nécessités	La composante des « autres nécessités » vise à représenter les coûts des biens et services autres que les aliments, le logement, le transport et l'habillement. La liste des éléments qui pourraient être inclus dans la composante des autres nécessités est très étendue et pourrait varier en fonction de la structure de la famille, de l'âge de ses membres, de son lieu de résidence ou d'autres circonstances. Des recherches en cours sur la méthodologie qui soutient la composante des autres nécessités pourraient servir à vérifier si la méthode actuelle servant à établir la valeur de cette composante convient ou si elle devrait être améliorée.
Indice de pauvreté	L'un des points forts de la mesure fondée sur un panier de consommation tient au fait qu'elle est fondée sur des années de référence précises, et qu'elle est mise à jour régulièrement afin de refléter les changements touchant le niveau de vie, ce qui permet de maintenir sa pertinence. Cependant, le changement périodique de l'année de référence de la MPC entraîne l'établissement de plusieurs seuils de pauvreté, de sorte qu'il peut être difficile de faire le suivi des tendances entourant la pauvreté sur de longues périodes. Par souci de transparence et pour faciliter le suivi de l'évolution de la pauvreté sur de longues périodes, on étudiera la possibilité d'établir un indice de réduction de la pauvreté.
Corrélation inverse entre les coûts du logement et ceux du transport	Souvent, dans les régions où les frais de logement sont relativement élevés, les frais de transport sont relativement bas, et vice versa. Par exemple, les habitants des régions rurales paient habituellement des frais hypothécaires ou des loyers moins élevés, mais ils doivent dépenser plus pour le carburant et ils ont rarement accès à des services de transport en commun. Nous proposons de procéder à une étude pour déterminer si la mesure fondée sur un panier de consommation peut être améliorée en prenant en compte de manière plus précise ces différences de coûts.
Utilisation de la MPC de concert avec des données administratives	Sous leur forme actuelle, les taux de pauvreté reposant sur la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) ne peuvent être calculés avec précision qu'au moyen d'une combinaison de données d'enquête et de données administratives. Nous proposons d'évaluer s'il est possible d'appliquer les seuils de la MPC uniquement aux données administratives.
Indicateurs supplémentaires d'inégalité de revenu à l'aide de la mesure du panier de consommation	La majorité des produits analytiques actuels qui reposent sur la MPC ne décrivent pas la distribution du revenu dans son intégralité. Parce qu'ils comparent habituellement les seuils de la mesure fondée sur un panier de consommation au revenu disponible, ils ne rendent pas entièrement compte de l'inégalité des revenus. D'autres indicateurs de l'inégalité des revenus proposés seront présentés, ce qui permettra de bien cerner les disparités de revenu entre les Canadiens.

Références

Djidel, Samir, Burton Gustajtis, Andrew Heisz, Keith Lam et Sarah McDermott. 2019. [Vers une mise à jour du panier de consommation](#), n° 75F0002M au catalogue.

Djidel, Samir, Burton Gustajtis, Andrew Heisz, Keith Lam, Isabelle Marchand et Sarah McDermott. 2020. [Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation](#). Produit n° 75F0002M2020002.

Emploi et Développement Social Canada. 2018. [Une chance pour tous – la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#). Produit n° SSD-212-08-18F.

Hatfield, Michael, Wendy Pyper et Burton Gustajtis. 2010. [Premier examen complet de la mesure du faible revenu fondée sur un panier de consommation](#), document de la Direction générale de la recherche appliquée, Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Heisz, Andrew. 2019. [Le point sur l'examen approfondi de la mesure du panier de consommation](#). Produit n° 75F0002M2019009.

Sergerie, François, Karl Chastko, Dylan Saunder et Patrick Charbonneau. 2021. [Définir les quartiers des centres-villes du Canada : limites de 2016](#). Produit n° 91f0015m.

Statistique Canada. 2022. [La croissance et l'étalement des grands centres urbains du Canada se poursuivent](#). Composante du produit n° 2 11-001-X.